



**AMBASSADE
DE FRANCE
EN ÉTHIOPIE
ET AUPRÈS DE
L'UNION AFRICAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Addis-Abeba, le 20 mai 2025

N° : 2025-0202402

A l'attention des membres du Conseil Consultatif du LGM

Madame, Monsieur,

Vous êtes convié(e) à la réunion du Conseil Consultatif du Lycée Guebre-Mariam qui se tiendra en salle de réunion, au 1er étage du bâtiment administratif, le mercredi 21 mai 2025 à 16h00.

ORDRE DU JOUR:

Décision budgétaire modificative 2024-2025.


Julien VOITURIEZ
Premier Conseiller



ገብረ ግርጌም ትምህርት ቤት
Lycée Guebre-Mariam
Addis-Abeba Ethiopie

Emargement 1 - Attendance sheet 1

Membres avec droit de vote

Conseil Consultatif- Advisory board

Mercredi 21 mai 2025

	Prénom et Nom	Fonction	Emargement
French Embassy	Alexis LAMEK	Ambassadeur	
Ministry of Education	Yohannes WOGASSO	Représentant du MOE	
Lycée Guebre Mariam	Joseph PALMERI	Proviseur	
Parent representative	Yonas GUEBRE SELLASSIE	Représentant élu des parents (titulaire)	
Parent representative	Olivier SONDE	Représentant élu des parents (titulaire)	
Parent representative	Noah KEBEDE	Représentant élu des parents (titulaire)	Remplacé par M. Samuel MOGES
Teacher representative	Michel GLEYZE	Représentant élu des enseignants (titulaire)	
Teacher representative	Wassihoun TEFERA	Représentant élu des enseignants (titulaire)	



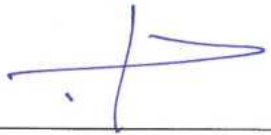
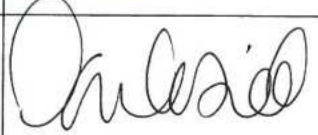
ገብረ ማርያም ትምህርት ቤት
Lycée Guebre-Mariam
Addis-Abeba Ethiopie

Emargement 2 - Attendance sheet 2

Membres sans droit de vote

Conseil Consultatif - Advisory board

Mercredi 21 mai 2025

	Prénom et Nom	Fonction	Emargement
French Embassy	Laurent SERRANO	Conseiller de coopération et d'action culturelle	
French Embassy	Sabria BOUDINAR	Attachée de coopération éducative	
MLF	Mustapha HOUARI	Directeur régional MLF	Absent.
MLF	Emmanuelle MAZIN	Directrice Générale Adjointe MLF	Vrio
Lycée Guebre- Mariam	Rose CONSTANS	DAF	
Lycée Guebre- Mariam	Laila SAID	Adjointe au proviseur	
Parent representative	Bethel SELESHIE	Représentante élue des parents (suppléante)	Absente
Parent representative	Benjamin PELLETAN	Représentant élu des parents (suppléant)	Absent.
Parent representative	Samuel MOGES	Représentant élu des parents (suppléant)	



ገብረ ማርያም ትምህርት ቤት
Lycée Guebre-Mariam
Addis-Abeba Ethiopie

Student representative	Lary Noah DUSHIME	Représentant élu des élèves	
Student representative	Aïssatou KANE	Représentant élu des élèves	



ገብረ ግርድም ትምህርት ቤት

Lycée Guebre-Mariam
Addis-Abeba Ethiopie

Procès verbal du Conseil Consultatif du mercredi 21 mai 2025 à 16h

Étaient présents :

Membres avec droit de vote :

M. Alexis LAMEK, Ambassadeur de France, président du Conseil Consultatif
M. Joseph PALMERI, Proviseur du Lycée Guebre Mariam
M. Yohannes WOGASSO, Représentant du MOE
M. Yonas GUEBRE SELLASSIE, Représentant élu des parents (titulaire)
M. Olivier SONDE, Représentant élu des parents (titulaire)
M. Samuel MOGES, Représentant élu des parents (suppléant)
M. Michel GLEYZE, Représentant élu des personnels (titulaire)
M. Wassihoun TEFERA, Représentant élu des personnels (titulaire)

Membres sans droit de vote :

M. Laurent SERRANO, Conseiller de coopération et d'action culturelle
Mme Sabria BOUDINAR, Attachée de coopération éducative
M. Rose Constans, DAF du Lycée Guebre Mariam
Mme Laïla SAID, Adjointe au proviseur du Lycée Guebre Mariam
Mme Emmanuelle MAZIN, Directrice Générale Adjointe de la MLF
Mlle Aïssatou KANE, Représentante élue des élèves
M. Lary Noah DUSHIME, Représentant élu des élèves

Étaient absents :

Mme Bethel SELESHIE, Représentante élue des parents (suppléante)
M. Noah KEBEDE, Représentant élu des parents (titulaire)
M. Benjamin PELLETAN, Représentant élu des parents (suppléant)
M. Mustapha HOUARI, Directeur régional de la MLF

Le quorum étant atteint, la séance débute à 16h15 sous la présidence de son Excellence M. Alexis LAMEK, Ambassadeur de France.

M. l'Ambassadeur ouvre la séance en remerciant tous les participants à cette réunion du Conseil Consultatif (communauté scolaire, MLF, parents, enseignants, ministre de l'Éducation éthiopien représenté par M. Yohannes Wogasso) pour leur présence et leur engagement.

Il rappelle le caractère exceptionnel de ce Conseil Consultatif, motivé par des circonstances budgétaires inédites, dues notamment à la variation du taux de change



ገብረ ግርዖም ትምህርት ቤት

Lycée Guebre-Mariam
Addis-Abeba Ethiopie

affectant la valeur du Birr. Il souligne que la situation financière contraint l'établissement à envisager une modification exceptionnelle des frais de scolarité. Il rappelle que la dérogation aux recommandations du ministère de l'Éducation éthiopien suppose une décision prise par consensus.

Il rappelle le processus entamé depuis l'automne 2024 :

- Plusieurs réunions de la commission budgétaire au cours desquelles des documents ont été présentés à la demande des représentants des parents.
- Une réunion générale avec les parents et le ministre de l'Éducation éthiopien a permis d'exposer la nécessité d'une hausse de 45 % des frais de scolarité des élèves éthiopiens.

Il rappelle le but de cette séance qui est de parvenir à une décision prise par consensus, condition posée par le ministre de l'Éducation éthiopien.

M. l'Ambassadeur demande à M.le Proviseur de présenter le « paquet budgétaire ».

Présentation du « paquet budgétaire » par M. le Proviseur

M. Le Proviseur rappelle que l'enjeu principal est la préparation de la rentrée prochaine.

Il cite les points de convergences qui se dessinent :

- L'augmentation des frais de scolarité des élèves éthiopiens de 45% pour servir les quatre principales priorités :
 - La hausse des salaires des enseignants, indispensable, notamment pour limiter les départs croissants.
 - Les travaux de sécurité indispensables.
 - Le financement des bourses, prévu dans l'accord intergouvernemental, qui nécessite une provision dédiée.
 - La reconstitution du fonds de roulement pour sécuriser la gestion financière de l'établissement.
- Le règlement définitif de la question des "cartes jaunes". Le proviseur évoque une forte demande des parents concernant le statut des élèves disposant d'une "carte jaune", c'est-à-dire des enfants d'origine éthiopienne mais inscrits sous une autre nationalité. Selon le droit éthiopien, ces enfants doivent bénéficier du tarif éthiopien, cette question sera résolue pour la rentrée 2025.



ገብረ ግርዖም ትምህርት ቤት

Lycée Guebre-Mariam
Addis-Abeba Ethiopie

- La définition validée lors du Conseil Consultatif de juin, de la mission et du cadre de fonctionnement des trois commissions dont la création avait été décidée lors du Conseil Consultatif du 19 avril 2023. Ces trois commissions sont pour rappel :
 - la Commission budgétaire, active depuis l'année scolaire précédente ;
 - la Commission immobilière, réunie pour la première fois en décembre dernier ;
 - la Commission d'évaluation de la qualité de l'établissement, instaurée à l'occasion de la démarche d'autoévaluation de l'établissement et qui s'est réunie trois fois.
- La présentation lors de la prochaine commission budgétaire et du prochain Conseil Consultatif des documents permettant de connaître la situation financière provisoire de l'établissement:
 - bilan financier au 30 avril 2025 ;
 - compte de résultats ;
 - flux de trésorerie ;
 - exécution budgétaire réelle au 30 avril 2025 ;
 - bilan financier de la section immobilière.
- L'étude dans un esprit d'ouverture et de dialogue, lors de la commission budgétaire préalable au Conseil Consultatif de juin 2025, de la proposition de budget 2025-2026 présenté par la direction.

M. l'Ambassadeur rappelle que ces propositions sont l'aboutissement de cinq mois de discussions et que le « paquet budgétaire » proposé est un point d'équilibre.

M. Samuel Moges (représentant des parents) exprime de fortes réserves, déplorant la remise tardive d'un document trop simplifié, ne respectant pas les engagements de transparence pris lors des réunions précédentes. Il demande, avant de se prononcer sur le « paquet budgétaire », à lire le projet de relevé de conclusions, comportant les documents demandés par les élus parents.

M. le Proviseur propose de faire imprimer ce projet de relevé de conclusions et de le joindre aux documents distribués.

La séance est interrompue le temps de cette impression.

M. Yonas Guebre Sélassié (représentant des parents) précise que ce que réclament les parents n'est pas le bilan certifié de fin d'exercice – attendu pour fin août – mais un état financier intermédiaire actualisé, conforme aux standards des organisations à but non lucratif, permettant une présentation réaliste de la situation budgétaire du LGM.



ገብረ ማርያም ትምህርት ቤት
Lycée Guebre-Mariam
Addis-Abeba Ethiopie

M. Samuel Moges (représentant des parents) rappelle que les documents demandés sont essentiels pour comprendre l'état financier de l'établissement et bâtir un budget cohérent pour l'année prochaine. Il insiste sur le fait que les parents ne demandent en aucun cas les comptes consolidés de la MLF, mais bien les états spécifiques du Lycée Guebre-Mariam.

M. Yonas Guebre Sélassié (représentant des parents) souhaite savoir si l'argent collecté à la suite de cette augmentation de 45% et l'éventuel résultat réalisé resteront sur les comptes du Lycée.

M. le COCAC répond que l'autonomie de l'établissement est prévue dans l'AIG.

M. l'Ambassadeur rappelle que l'objet de la séance est le "paquet budgétaire" dont l'adoption doit permettre d'engager une revalorisation salariale (augmentation du point d'indice de 30 %, avec effet rétroactif à compter du 1er septembre 2024) et ainsi garantir la stabilité du Lycée Guebre Mariam. Il a souligné que le "paquet budgétaire" présenté avait été construit à partir des échanges en commission budgétaire, en intégrant les contributions des différentes parties.

Enfin, M. l'Ambassadeur invite formellement les participants à exprimer toute opposition éventuelle au « paquet budgétaire » présenté dans le projet de relevé de conclusions.

M. Samuel Moges (représentant des parents) demande si le relevé de conclusions qu'ils viennent de recevoir fera bien partie du procès-verbal de cette réunion.

M. le COCAC confirme que les relevés de conclusions seront annexés au procès-verbal de la réunion.

M. l'Ambassadeur constatant qu'aucune opposition à ce relevé de conclusions ne s'est manifestée, acte l'adoption des documents par consensus et remercie les participants pour la qualité des échanges. Il conclut en annonçant la tenue prochaine d'un autre Conseil Consultatif pour discuter du prochain exercice budgétaire au cours duquel seront présentés les documents listés dans le relevé de conclusions. Il réaffirme que ces efforts sont indispensables pour permettre au Lycée de retrouver une stabilité financière et une dynamique éducative positive.

M. Yohannes, représentant du Ministre de l'Education éthiopien, a rappelé au Conseil que les augmentations en milieu d'année ne sont autorisées que dans des circonstances exceptionnelles et seulement en cas de consensus. Il a indiqué que les documents qui seront présentés devraient résumer clairement :

- Le montant total des pertes dues à la dépréciation de la monnaie
- Les pertes et gains de change, en prenant en compte la monnaie réelle des recettes et des dépenses ;
- Le solde entre pertes et gains de change,



ገብረ ግርዖም ትምህርት ቤት

Lycée Guebre-Mariam

Addis-Abeba Ethiopie

Il précise que ces documents auraient dû lui être envoyés à l'avance et qu'une version anglaise doit lui être envoyée avec les informations demandées.

Fin de la séance à 16h50.

Le secrétaire de séance



M. Joseph PALMERI

Le président



M. Alexis LAMEK

Conseil consultatif du 21 mai 2025

Relevé de conclusions

Les nombreux échanges en présentiel et par courrier entre les différentes parties prenantes du Lycée Guebre Mariam (Ministre de l'éducation, ambassadeur, MLF, parents et leurs représentants, personnel et leurs représentants) ont fait émerger les points de convergences suivants :

- **Augmentation des frais de scolarité des élèves éthiopiens de 45% afin de :**
 - donner à l'établissement les moyens de procéder à une augmentation de 30% du point d'indice avec effet rétroactif au 1er septembre 2024. Cette augmentation est une réponse à la perte de pouvoir d'achat due à la dévaluation et à l'inflation. Elle vise à éviter une vague de démissions qui mettrait l'établissement en très grande difficulté à la rentrée 2025. Elle est une première étape à une nouvelle offre salariale visant à rétablir l'attractivité des métiers d'enseignement et de l'administration ; accomplir les travaux de sécurité nécessaires à hauteur de 45 millions de birrs ;
 - augmenter le budget de la caisse de solidarité à 30 millions de birrs ;
 - provisionner une somme pour faire face aux nouvelles dépenses dues au dispositif des bourses pour les élèves méritants de l'école publique éthiopienne ;
 - abonder les fonds de réserves.
- **Règlement de la problématique des "cartes jaunes" par l'alignement de leur tarif sur le tarif éthiopien à partir de la rentrée 2025**
- **Lors du Conseil consultatif de juin 2025, définition des contours des trois commissions de travail créées lors du Conseil consultatif du 19 avril 2023:**
 - commission budgétaire ;
 - commission immobilière ;
 - commission évaluation de la qualité de l'établissement.
- **Présentation de l'état financier provisoire de l'établissement lors de la commission budgétaire préalable au Conseil consultatif de juin 2025 à partir des documents suivants :**
 - bilan financier au 30 avril 2025 ;
 - compte de résultats ;
 - flux de trésorerie ;
 - exécution budgétaire réelle au 30 avril 2025 ;
 - bilan financier de la section immobilière.
- **Étude dans un esprit d'ouverture et de dialogue, lors de la commission budgétaire préalable au Conseil consultatif de juin 2025, de la proposition de budget 2025-26 présenté par la direction.**



Etablissement:	Lycée français Guebre Mariam	Devise:	Birr Ethiopiens (ETB)
----------------	------------------------------	---------	-----------------------

Groupe comptes	Libellé	Budget initial	Exécution budgétaire au 28/02/2025	Prévision de consommation budgétaire au 31/08/2025 sans augmentation	Prévision de consommation budgétaire au 31/08/2025 avec augmentation 45 %
60	Achats	78 045 993,00	71 916 102,94	119 860 171,57	119 860 171,57
61	services extérieurs	115 920 150,00	97 535 026,85	195 070 053,70	195 070 053,70
62	Autres services	106 338 783,50	94 290 348,82	157 150 581,37	157 150 581,37
64	Masse salariale	291 943 045,00	144 755 928,86	389 511 857,72	389 511 857,72
66	Charges financières	2 500 000,00	113 047 302,75	113 047 302,75	113 047 302,75
67	Charges exceptionnelles	14 000 000,00	3 895 817,00	14 000 000,00	14 000 000,00
68	Dotations aux amort & Provisions	12 500 000,00	12 500 000,00	32 500 000,00	32 500 000,00
Total charges		621 247 969,50	537 940 527,22	1 021 139 967,10	1 021 139 967,10
70	Produits scolaires	630 308 300,00	570 020 328,62	978 659 684,11	1 073 659 684,11
75	Produits divers	3 000 000,00	52 592,57	52 592,57	52 592,57
76	Produits financiers	7 867 900,00	27 003 184,72	27 003 184,72	27 003 184,72
77	Produits exceptionnels	-	-	-	-
Total produits		641 176 200,00	597 076 105,91	1 005 715 461,40	1 100 715 461,40

	Buget prévisionnel initial	réel au 28/02/20225	Résultat prévisionnel	Résultat prévisionnel
Résultat d'exploitation (recettes- char	19 928 230,50	59 135 578,69	-15 424 505,71	79 575 494,29

20	Concessions et droits / brevets	-	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	30 000 000,00	22 112 187,57	67 112 187,57	67 112 187,57
23	Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Total investissement		30 000 000,00	22 112 187,57	67 112 187,57	67 112 187,57

Résultat courant (exploitation – inves	-10 071 770	37 023 391	-82 536 693	12 463 307
--	-------------	------------	-------------	------------

Fonds de roulement

au 31/08/2024: 97 jours		pas de calcul en cours d'exercice	30 jours avec les 22 millions d'investissement déjà réalisés	65 jours avec les 22 millions d'investissement déjà réalisés
-------------------------	--	-----------------------------------	--	--

Commentaires	Compte 70	Compte 64	Compte 64
	160 millions ETB de gains au change sur les facturations parents en devises	Augmentation du point d'indice de 30 %, 100 millions d'ETB	Augmentation du point d'indice de 30 %, 100 millions d'ETB
		Compte 62	Compte 62
		Contribution immobilière plafonnée à 86 millions d'ETB	Contribution immobilière plafonnée à 86 millions d'ETB
		Compte 68	Compte 68
		Amortissements des investissements déjà réalisés par le lycée +provision bourses élèves éthiopiens N+1 (demande Ministre de l'Education)	Amortissements des investissements déjà réalisés par le lycée +provision bourses élèves éthiopiens N+1 (demande Ministre de l'Education)
		Compte 70	Compte 70
		Estimation de gains au change sur facturation du second semestre : 150 millions d'ETB	Estimation de gains au change sur facturation du second semestre : 150 millions d'ETB
			Augmentation 45% DS éthiopiens = 95 millions d'ETB
		Compte 21	Compte 21
		immobilisations déjà réalisées et travaux de sécurité	immobilisations déjà réalisées et travaux de sécurité



ገብረ ማርያም ትምህርት ቤት
Lycée Guebre-Mariam



Tarifs 2024-2025 réactualisés au 21 mai 2025

Niveau /Cycle	MATERNELLE PS	MATERNELLE MS - GS	ELEMENTAIRE CP - CM2	COLLEGE	LYCEE
---------------	------------------	-----------------------	-------------------------	---------	-------

I - DROIT D'ADMISSION (lors de la première inscription)

Droits d'admission (ETB)	160 000 ETB	160 000 ETB	160 000 ETB	160 000 ETB	160 000 ETB
Droits d'admission (€)	3 600 €	3 600 €	3 600 €	3 600 €	3 600 €
Test d'entrée au LGM (test de niveau) ETB	3 000 ETB	3 000 ETB	3 000 ETB	3 000 ETB	3 000 ETB

II - FRAIS DE SCOLARITE

A - ELEVES DE NATIONALITE ETHIOPIENNE (ETB)

Droit d'inscription annuel	0	10 000	10 000	10 000	10 000
Fournitures individuelles	0	2 000	7 000	7 000	7 000
Location manuels scolaires	0	0	0	8 000	8 000
Ordinateur Portable* (seconde et première)					500 €
* facturé en ETB					
Frais de scolarité Sept-Dec	100 000	100 000	100 000	107 000	80 000
Frais de scolarité Janv-Juin	187 000	187 000	187 000	193 000	98 000
Frais de scolarité annuels	287 000	287 000	287 000	300 000	178 000

B - ELEVES DE NATIONALITE FRANCAISE (€)

Droit d'inscription annuel		220	220	220	220
Fournitures individuelles	0	100	300	300	300
Location manuels scolaires				220	220
Ordinateur Portable (seconde et première)					500
Frais de scolarité Sept-Dec	3 350	3 350	3 350	3 600	3 650
Frais de scolarité Janv-Juin	2 880	2 880	2 880	3 000	3 100
Frais de scolarité annuels	6 230	6 230	6 230	6 600	6 750

C - ELEVES DES AUTRES NATIONALITES (€)

Droit d'inscription annuel	0	220	220	220	220
Fournitures individuelles		100	300	300	300
Location manuels scolaires				220	220
Ordinateur Portable (seconde et première)					500
Frais de scolarité Sept-Dec	4 520	4 520	4 520	4 920	5 000
Frais de scolarité Janv-Juin	3 800	3 800	3 800	4 100	4 200
Frais de scolarité annuels	8 320	8 320	8 320	9 020	9 200

III - FRAIS EXAMENS

DNB :	1500 ETB	EAF :	3500 ETB	BAC :	4 000 ETB
DNB :	40 EUR	EAF :	90 EUR	BAC :	120 EUR